9 juin 1799 (21 prairial an VII)

Demande de paiement d'une rente de 444 fr dûe par Grelier veuve Broussard, Le Gua, Lavigne, maréchal, Semussac, Lunau, meunier à Médis, à Pierre Louis Descouy, Dercie Le Gua

Premier de ces documents dans lesquels les sommes sont en francs. Le Franc a été déclaré monnaie nationale le 15 août 1795. 1 franc = 1 livre À compter du 6 mai 1799 les actes sont obligatoirement rédigés en francs.

[N° 150 b.]

Du vingt et un prairial an 7 de la République, volume 1 n° 453 **Au profit de** Pierre Louis Descouy propriétaire demeurant à Dercie Canton du gua. **domicile élu** à saintes chez le citoyen Paillet aubergiste.

Contre la nommée Grelier veuve Broussard demeurant au Gua le nommé Lavigne maréchal à Semussac, le sieur Lumau meunier demeurant sur la commune de médis et autres solidaires à fin de sûreté et paiement de quatre cent quarante quatre francs savoir 260 fr capital et 184 ^f d'arréages exigible le

résultant d'une rente du 10 février 1648 devant Gury notaire et d'une rente de renouvellement du 11 juin 1707 devant Doizon notaire à saujon y enregistré le 14 du dit **sur** tous les biens arrentés et sur tous ceux présens et futurs Dét----rs en l'étendue de ce bureau.